

CLUB NAUTIQUE CONCARNOIS

REGLEMENT INTERIEUR

Outre les règles et les principes définis dans les statuts de l'association, les membres du Club Nautique Concarnois doivent se conformer au présent règlement :

Article 1 :

Le Club Nautique Concarnois ayant pour objectif l'encadrement et le perfectionnement des activités liées à la pratique de la natation ; l'accessibilité à tous, aux pratiques des activités aquatiques ; l'accessibilité aux activités sportives aquatiques de haut niveau. Chacun de ses membres y dispose des mêmes droits et est tenu aux mêmes devoirs.

Article 2 :

2.1 Les membres du Club s'engagent :

- 🏊 A observer le règlement général de la piscine
- 🏊 A observer les règles de courtoisie, de politesse à l'égard des entraîneurs et du personnel de la CCA
- 🏊 A participer au rangement du matériel (planches, pull-buoy, lignes d'eau ...) après chaque entraînement et à la remise en ordre de la piscine lors des compétitions organisées par le Club
- 🏊 A participer assidûment aux entraînements et aux compétitions définis par les entraîneurs et la commission sportive, seuls juges en la matière. En cas de force majeure, les forfaits devront être signalés à l'entraîneur le plus rapidement possible. **Un certificat médical sera exigé** et devra être remis avant la compétition. **Dans le cas contraire une facture de 10€ vous sera envoyée.**

2.2 Les parents, de par l'adhésion de leurs enfants au Club :

- 🏊 Sont tenu d'observer le présent règlement et de respecter les décisions du Comité Directeur.
- 🏊 Prennent l'engagement de la faire connaître à leurs enfants.
- 🏊 Doivent consulter régulièrement le panneau d'information situé dans l'enceinte de la piscine afin d'éviter toutes surprises.
- 🏊 S'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) dans un délai de 15 minutes après la fin du cours, sauf s'ils l'autorisent à rentrer seul. Passé ce délai les membres du bureau présents se réservent le droit de prendre en charge l'enfant.
- 🏊 Sont destinataires du règlement (ou les licenciés majeurs). L'engagement au Club et le droit de participer aux entraînements est acquis dès :
 - signature et retour de ce document (dont un exemplaire vous est remis : règlement CNC)
 - présentation du certificat médical
 - règlement de la cotisation qui pourra, selon situation particulière, être effectué en 3 versements maximum (3 chèques remis à l'inscription)
 - retour du dossier joint à l'inscription dûment complété et signé (licence, autorisation de déplacement, fiche de liaison médicale, autorisation parentale, autorisation d'exploitation d'image)

2.3 Tout manquement aux règles ci-dessus, pourra être sanctionné :

- 🏊 Soit par un simple avertissement.
- 🏊 Soit par une exclusion temporaire
- 🏊 Soit par une exclusion définitive

En cas de contestation grave, ou dans les cas non prévus au présent règlement, le Comité Directeur, après avoir entendu les parties concernées, devra prendre la décision dans le plus grand esprit de conciliation. Tel sera le cas, en particulier, pour toute attitude tendant à porter un préjudice matériel ou moral (vol, dégradation, consommation de produits illicites ...) au Club ou entravant sa bonne marche ou enfin pour toute faute considérée comme grave par la majorité simple du Comité Directeur suite à la proposition de l'entraîneur. La (ou les) personne(s) concernée(s) pourra être défendue par un membre du bureau qu'elle aura choisie.

Article 3

Les membres du Comité Directeur délèguent au Président, Secrétaire et Trésorier, le pouvoir de les représenter dans les différents organismes auxquels le Club Nautique Concarnois est associé, ainsi qu'à prendre les décisions urgentes, sous réserve d'en rendre compte dans les plus brefs délais.

Article 4

Les cotisations des membres du Club servent à payer les licences, les primes d'assurances, les frais de fonctionnement du bureau, le remboursement des frais engagés par l'entraîneur dans le cadre de son intervention pour le Club. Lors des déplacements en compétition comprenant au moins une nuitée, il sera demandé une participation aux frais engagés par le CNC. Le reste des frais restant à la charge du club.

- Nuit en hôtel : 10€
- Petit déjeuner : 5€
- Repas : 7€

Pour les familles ayant plusieurs enfants qui partiraient sur la même compétition une réduction de 25% serait appliquée sur les frais du deuxième.

A Concarneau, le

Signature du nageur :

Signature des parents (pour les mineurs) :